

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Exercice 2017 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions transmises par plusieurs associations, qui concernent des projets spécifiques.

Subventions exceptionnelles :

→ Aviron Bayonnais rugby amateur : 900 € au titre de la participation aux frais de déplacement à l'occasion de la finale du championnat de France cadets Gaudermen contre le LOU (Lyon olympique universitaire) à Sigean (11).

→ Comité départemental sport adapté 64 : 1 000 € pour la réalisation d'une vidéo retraçant l'organisation du championnat de France sport adapté de foot à 7, du 25 au 28 mai 2017 à Bayonne.

→ Atherbea : 3 000 € au titre de la participation à une étude relative à la relocalisation éventuelle des activités exercées au foyer les Mouettes.

→ Association Les Montagnards (lycée René Cassin) : 400 € au titre de la participation au championnat de France de basket cadettes féminines U.N.S.S. à Montbrison (42).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer à ce titre l'avenant à la convention de financement conclue avec l'association Atherbea.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Iriart ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services